

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIVE AU RÉGIME JURIDIQUE DES ACTIONS DE GROUPE - (N° 639)

## AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par  
M. Acquaviva et M. Warsmann

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.